



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E167703

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2023

ÉDITÉ LE 01/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 228 055

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 785 108 077 00179

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141835057

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00020066LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : GARANKA ILE DE FRANCE SAS

Sigle : GARANKA ILE DE FRANCE SAS
8 AVENUE PABLO PICASSO
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Téléphone : 01 43 24 92 38

Portable :

Fax :

Site Internet : www.courteille.garanka.fr

E-mail : contact-fontenay@courteille.fr

Responsabilité légale :
NATHAN MARC PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 214 Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/11/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022
5333	Maintenance des réseaux aérauliques Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	25/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.